



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 8 novembre 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Damien, tenue à 8 h, le 8 novembre 2023, en
la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et
forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Pierre
Charbonneau,

Madame et Messieurs,

Jacqueline P. Croisetière, conseillère, district 1
Jean-François Théberge, conseiller district 2
François Bessette, conseiller district 3
Michel St-Amour, conseiller district 4
Michel Charron, conseiller district 5
Christiane Beaudry, conseillère district 6

Monsieur Hugo Allaire, directeur général, est également présent.
Aucun citoyen n'assiste à la rencontre.

*La présente séance du conseil se tient parallèlement en présentiel
et via télérencontre et son enregistrement sera déposé sur le site
Internet de la Municipalité.*

***Par conséquent, et afin d'éviter de nuire au bon déroulement de la
séance, il est demandé par monsieur le maire, à l'audience
présente dans la salle, de bien vouloir éviter de filmer ou
enregistrer ladite séance.***

1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

À 8 h, les présences sont prises et le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 8 h, monsieur le maire, Pierre Charbonneau, ouvre la séance.

3. DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général déclare que l'avis de convocation pour la
présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la loi.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

302-11-2023

**Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est
unanimentement résolu :**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Déclaration du directeur général
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Embauche au poste de commis comptable
6. Période de questions



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 8 novembre 2023

7. Levée de la séance

5. **EMBAUCHE AU POSTE DE COMMIS COMPTABLE**

303-11-2023

Attendu la vacance du poste de commis comptable;

Attendu qu' à la suite de l'affichage du poste, la candidature de madame Johanne Hervieux comble toutes les exigences;

Attendu la recommandation positive de la direction des finances;

En conséquence, **sur proposition de monsieur Michel St-Amour**, il est unanimement résolu :

Que ce conseil entérine l'embauche de madame Johanne Hervieux au poste de commis comptable à compter du 8 novembre 2023, au salaire et conditions prévues à la convention collective et de lettre d'entente n° 8 faisant partie intégrante de ladite convention.

Le conseil municipal souhaite à madame Hervieux la bienvenue dans l'organisation.

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur question.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

304-11-2023

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition monsieur Michel Charron**, il est unanimement résolu :

➤ De lever la séance à 8 h 05.

Pierre Charbonneau
Maire

Hugo Allaire
Directeur général